

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Elaborer et piloter la stratégie d'utilisation de la donnée d'une organisation			
A1.1. Analyse du patrimoine de données d'une organisation	C1.1.1. Récolter et cartographier le partage de donnée interne et externe dans l'architecture des systèmes d'information en mobilisant une méthodologie de récolte statistique et des outils d'analyse de la donnée pour permettre à l'organisation une prise de décision éclairée et sécurisée.	Mise en situation professionnelle Le candidat présente le traitement de données d'une entreprise donnée au travers un dossier d'audit des données et des outils de traitement. Le dossier doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> - Un mapping complet des données récoltées, - La définition de la stratégie d'accès aux données, l'identification des données critiques et leur valeur, - Les outils de modélisation de données mobilisés, - Les outils d'exploitation des données sélectionnés, - Les process de PCA/PRA des données mis en place, - La prise en compte de l'activité de l'entreprise dans les évolutions futures au niveau de 	Les données internes et externes de l'entreprise analysées sont identifiables au travers un mapping/cartographie et leur valeur est mesurée. Le choix des outils : <ul style="list-style-type: none"> - de cartographie de la donnée interne et externe à l'entreprise, - de modélisation, d'exploitation, de la donnée est pertinent et justifié eu égard de la politique de traitement des données de l'entreprise. Les outils de modélisation de données utilisés sont agiles et collaboratifs. Les process de traitement de données sélectionnés sont adaptés à l'organisation et permettent une optimisation et sécurité (PCA/PRA).
	C1.1.2. Gouverner les projets liés à la donnée de façon agile en utilisant un patrimoine de données sécurisé pour les valoriser et répondre aux objectifs de la politique de traitement des données de l'organisation.		
A1.2. Organisation de la stratégie de données - (data driven strategy)	C1.2.1. Vérifier et exploiter la donnée de l'entreprise en définissant une stratégie de valorisation de la donnée afin d'améliorer l'efficacité et créer de la valeur avec les données.		

	<p>C1.2.2. Piloter l'évolution des infrastructures en recueillant et contrôlant les données pour améliorer les usages et sécuriser les données de l'organisation dans le respect de la réglementation informatique, environnementale, des règles d'écoconception, d'accessibilité et de conception universelle.</p>	<p>la croissance des besoins en termes de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'exploitation, de valorisation et de sécurisation des données. 	<p>La stratégie de l'entreprise est prise en compte dans toutes les évolutions envisagées : process, optimisations futures, etc.</p> <p>Une stratégie d'exploitation, de valorisation et de sécurisation des données guidée par la donnée est définie en tenant compte du RGPD, de la politique de traitement de la donnée de l'entreprise et des situations critiques éventuelles.</p>
<p>A1.3. Optimisation de l'efficacité des données, création de valeur autour des données</p>	<p>C1.3.1. Analyser la base de données à l'aide d'outils analytiques afin de l'optimiser et redéfinir la stratégie de valorisation de la donnée de l'organisation le cas échéant.</p>		
	<p>C1.3.2. Rechercher les sources de valeur et d'économie de la donnée en tenant compte de la stratégie et des objectifs de l'organisation, de l'impact écologique et des réglementations en vigueur afin de transformer la donnée en levier de performance pour les activités de l'organisation.</p>		
	<p>C1.3.3. Déployer et pérenniser une culture en science de la donnée au sein de l'organisation afin d'anticiper et résoudre des situations critiques par une stratégie guidée par la donnée en lien avec la politique de traitement de la donnée de l'organisation et le RGPD.</p>		

Bloc de compétences 2 : Conseiller la direction de l'organisation sur les besoins stratégiques d'évolution du système d'information

<p>A2.1. Organisation d'une veille sectorielle</p>	<p>C2.1. Mener et piloter une veille juridique, réglementaire et technologique sur les nouveaux usages, les innovations et les opportunités de conquête de nouveaux marchés via la presse spécialisée, la participation à des salons et des colloques professionnels pour identifier de nouveaux axes, évolutions à déployer le cas échéant.</p>	<p>Mise en situation professionnelle À partir d'une situation d'une entreprise de taille moyenne, dont le Système d'Information est fiable mais qui a peu évolué depuis 5 ans, sur un marché fortement concurrentiel, et dans lequel apparaît des « pure players » de l'Internet, le candidat rédige et présente un rapport comprenant plusieurs parties : un compte-rendu d'audit du système d'information (SI), une étude d'opportunité technique et financière, un cahier des charges fonctionnel et des préconisations d'évolution du SI.</p>	<p>Les sources des éléments de veille consultées et mobilisées (presse, salons professionnels, etc.) dans le cahier des charges sont répertoriées et justifiées quant au secteur de l'entreprise donnée (veille juridique, réglementaire et technologique).</p>
<p>A2.2. Analyse des pratiques et besoins des différentes parties prenantes de l'organisation - décideurs, utilisateurs, techniciens.</p>	<p>C2.2. Auditer les éléments techniques, organisationnels et économiques de l'organisation au travers une étude d'opportunité technique et financière tenant compte des priorités internes en termes de politique de la donnée et de management afin d'identifier les besoins fonctionnels des différents acteurs.</p>		<p>Les éléments (financiers, organisationnels, techniques) et données utilisées pour l'audit du SI sont listés et justifiés au regard des éléments et de la politique de l'entreprise.</p>
<p>A2.3. Proposition d'évolution du système d'information (SI)</p>	<p>C2.3. Identifier des solutions d'évolution du SI en rédigeant un cahier des charges fonctionnel, tenant compte des règles d'accessibilité, de sécurisation des données et optimisé en termes de coût et de délais pour argumenter la proposition d'évolution du SI auprès des décideurs.</p>		<p>Les préconisations, évolutions, innovation ou transformation numérique identifiées sont argumentées au regard de l'audit du SI actuel et des éléments issus de la veille.</p> <p>Les priorités internes de politique de la donnée et de management de l'entreprise sont prises en compte dans l'étude d'opportunité technique et financière.</p> <p>La solution d'évolution du SI présentée dans le cahier des charges tient compte de la politique de traitement des données de l'entreprise, des règles d'accessibilité, de sécurisation des données, RGPD.</p>

			<p>Les besoins fonctionnels des différentes parties prenantes au SI de l'entreprise sont identifiés dans l'étude d'opportunité et intégrés au cahier des charges.</p> <p>La solution d'évolution du SI proposée intègre les coûts et délais inhérents pour l'entreprise.</p>
<p>Bloc de compétences 3 : Aligner la politique informatique à la stratégie de l'organisation</p>			
A3.1. Identification et ingénierie des processus et services métiers d'une organisation	C3.1. Analyser et modéliser l'architecture métier du SI en mettant à plat les processus et services métiers, en modélisant les processus métiers et en mettant en œuvre l'architecture métiers pour représenter et appréhender les flux d'information de métiers.	<p>Mise en situation professionnelle Dans le cadre d'une entreprise donnée, le candidat définit un schéma directeur informatique qui répond à la stratégie fixée par l'organisation au travers un dossier technique.</p>	<p>Les processus et services métiers sont analysés et modélisés via les données de l'entreprise.</p> <p>L'architecture métiers est définie pour l'entreprise donnée.</p> <p>Des référentiels d'organisation de services et de maturité de l'entreprise sont proposés au regard de la politique informatique de l'entreprise.</p> <p>Les SI existants sont cartographiés d'après les données de l'entreprise.</p> <p>Des solutions fiables sont proposées au regard de la stratégie de l'organisation.</p>
A3.2. Mise en place de référentiels et normes (gouvernance)	C3.2. Mettre en place des référentiels et normes dans l'entreprise d'après l'étude et la mise en œuvre des référentiels d'organisation de services et des référentiels de maturité de l'entreprise pour contrôler et piloter le système d'information de l'organisation.		

<p>A3.3. Définition du schéma directeur informatique (SDI) de l'organisation</p>	<p>C3.3. Elaborer le schéma directeur informatique de l'organisation en cartographiant les systèmes d'informations existants et en étudiant la faisabilité des solutions proposées pour assurer la traçabilité, l'efficacité et l'évolutivité du SI.</p>		<p>Le schéma directeur proposé permet la traçabilité, l'efficacité du SI et répond à la stratégie fixée par l'organisation.</p>
<p>Bloc de compétences 4 : Accompagner et superviser l'organisation et ses collaborateurs à la pratique et aux usages de la donnée</p>			
<p>A4.1. Mise en œuvre d'un système exploitable par toutes les parties prenantes de l'organisation - Organisation de l'accès aux données</p>	<p>C4.1.1. Centraliser les demandes d'usages des données de l'organisation en étant identifié comme le contact unique par l'ensemble des collaborateurs pour faciliter les échanges et le traitement des données entre les différents services.</p>	<p>Mise en situation professionnelle Le candidat élabore un dossier des pratiques et usages de la donnée d'une entreprise donnée comprenant une analyse des usages et une proposition d'accompagnement des parties prenantes à la gestion et l'utilisation des données.</p>	<p>L'analyse des usages, de l'utilisation et des besoins de data de l'entreprise donnée est effectuée.</p> <p>Une organisation d'accès et d'utilisation de la donnée est proposée pour les parties prenantes de l'entreprise. Les logiciels de business intelligence utilisés y sont décrits (Access, VBA, SQL, Cognos, Qlickview, etc.) et cohérents avec l'organisation. De même que les outils de récolte et d'exploitation des données en masse (système BI / Big data / Intelligence artificielle).</p>
<p>A4.2. Mise en place d'une culture de la donnée et diffusion des bonnes pratiques au sein d'une organisation</p>	<p>C4.2.1. Accompagner les parties prenantes dans la transformation des usages de l'organisation en sensibilisant et inculquant les bonnes pratiques quant aux RGPD, RGAA, risques informatiques, règles d'accessibilité, de conception universelle, d'économie de la donnée et d'après une culture de projets data innovants afin de valoriser les données internes et externes de l'organisation.</p>		

	<p>C4.2. Assurer une gestion structurante et sécurisée des données de l'organisation en réalisant des rapports sur les données à partir des analyses effectuées, des risques, incidents de sécurité et vulnérabilités éventuelles recueillies, pour délivrer une information accessible et exploitable par les parties prenantes de l'organisation.</p>		<p>Une proposition d'accompagnement aux usages, à l'utilisation de la donnée est proposée pour les parties prenantes de l'entreprise et intègre la gestion, l'accessibilité, l'impact écologique, l'exploitation et la sécurisation des données de l'organisation. Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des solutions, possibilités d'évolution des outils et des traitements de données, - une documentation de sensibilisation des utilisateurs sur l'utilisation et la gestion de la donnée adaptée à l'entreprise. <p>Les solutions proposées permettent la mise en place d'évolution et d'innovation au service de la gestion des données de l'entreprise et des usages.</p>
<p>A4.3. Démocratisation de l'accès aux données</p>	<p>C4.3. Promouvoir l'innovation et la culture des données au sein de l'organisation en maintenant une veille active autour des nouveaux usages et innovations technologiques afin de faire évoluer les pratiques et usages des données clients et collaborateurs, en accord avec les réglementations en vigueur, les règles d'éco-conception, d'accessibilité et de conception universelle.</p>		
<p>Bloc de compétences 5 : Manager un projet de système d'information</p>			
<p>A5.1. Mise en place et gestion du projet SI - Système d'Information</p>	<p>C5.1.1. Concevoir un plan de management de projet selon une méthode agile ou traditionnelle de data management, inclusive, définissant les étapes, estimant les risques et identifiant les ressources, moyens disponibles, ou à intégrer, pour planifier et déployer le projet SI.</p>	<p>Mise en situation professionnelle reconstituée À partir d'une entreprise donnée ayant un projet de déploiement d'un applicatif métier, chaque candidat doit fournir un plan de management de projet comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une planification et méthodologie de projet à mettre en œuvre, 	<p>La planification intègre des réunions d'équipe, des étapes de contrôle, de suivi et d'avancement du projet.</p> <p>Les ressources internes et externes nécessaires au projet sont identifiées. Une équipe projet est proposée et les missions de chacun sont décrites au regard</p>
	<p>C5.1.2. Rechercher et sélectionner les équipes et prestataires en animant des entretiens de coordination et de</p>		

	<p>recrutement, tenant compte des règles d'accessibilité, de handicap, pour répondre aux besoins de ressources/moyens identifiés dans le plan de management de projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une préconisation d'équipe projet, - une estimation des risques, - un reporting et un bilan final. 	<p>du projet et des ressources internes et externes de l'entreprise.</p> <p>Une méthode de management de projet agile et inclusive est sélectionnée et décrite par rapport au projet et l'équipe.</p> <p>Les coûts, délais et attentes de l'entreprise sont pris en compte dans le plan de management de projet.</p>
	<p>C5.1.3. Assurer le suivi, le contrôle, l'avancement et le reporting du projet d'après le plan de management de projet pour assurer la réalisation du projet SI conformément aux coûts, délais et attentes de l'organisation.</p>		
<p>A5.2. Gestion de l'équipe projet SI</p>	<p>C.5.2. Manager les ressources humaines affectées au projet en attribuant et suivant les missions attribuées aux membres de l'équipe projet, en animant des réunions, en concevant et mobilisant des outils de partage accessibles de tous, via un management participatif, inclusif et agile, afin d'encadrer l'équipe et assurer le déploiement du projet SI.</p>		